

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### Séance du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 juillet à 9h30, le Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué par Monsieur Le Président le 16 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard D'ABBADIE.

#### Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote (en visioconférence) :

Représentant l'Etat :

- o Mme Marie-Jo LO-THONG, intérim de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion
- o Mme Natacha PROVENSAL, conseillère Arts plastiques et Musées – Procuration de Mme La Sous-Préfète, Sylvie CENDRES

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT
- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du Frac

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture, Procuration de M. olivier HOAREAU

Représentant les étudiants :

- o Mme Nora OTTENWAEELDER, Représentant suppléant des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle
- o Mme KENZA CRONIER, Représentant titulaire des étudiants du 2<sup>nd</sup> cycle
- o Mme Amandine PATIN, Représentant suppléant des étudiants du 2<sup>nd</sup> cycle

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant

#### Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Commune du Port :

- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentants du personnel :

- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentants la Région Réunion : Non désignés

Représentant le Département : Non désigné

#### Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote (en visioconférence) :

- o M. Max GENGE, Département Réunion – Direction de la Culture et du Sport
- o Mme Catherine CHANE-KUNE, Département Réunion – Direction de la Culture et du Sport
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable (en visioconférence)
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction
- o Mme Caroline DICKINSON, Coordinatrice de Relation Internationale et Partenariats

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

M. le Président invite Mme Marie-Jo LO-THONG à se présenter pour cette première participation au CA de l'école.

Mme Marie-Jo LO-THONG le remercie et informe qu'elle assure actuellement la direction de la DAC par intérim et la nouvelle sera annoncée bientôt, elle est lauréate et bien positionnée pour reprendre la direction de la DAC. Elle fait part de sa volonté, son engagement d'être aux côtés de l'école pour nouer un dialogue constructif, pour faire en sorte que l'école puisse partir sur de très belles bases car c'est la seule école supérieure d'art à La Réunion, dans l'Océan indien et que les enjeux sont importants. Il y a une filière artistique en construction et il y a des potentialités de mener à bien l'école. Elle précise qu'elle a beaucoup d'ambition pour l'école et elle souhaite commencer par féliciter les lauréats, l'équipe pédagogique, la direction, la filière administrative et technique et le conseil car malgré les conditions très difficiles dans lesquelles ils œuvrent, les résultats des diplômés sont très bien. C'est une nouvelle route qui s'ouvre devant l'école et il faut aborder ce dossier compliqué avec beaucoup d'attention, de bienveillance pour rétablir la confiance. Et cette confiance est importante car il faudrait avoir le sens du discernement, savoir ce qui relève des difficultés structurelles et ce qui relève de la conjoncture. L'école part sur une nouvelle feuille de route car la bonne nouvelle est que l'école a son accréditation jusqu'en 2023, la possibilité de partir sur le recrutement d'un nouveau directeur, mais elle veut quand même préciser qu'il ne s'agit pas seulement de changer de direction mais aussi, et là il aurait fallu faire aussi une analyse financière. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et il faudrait vraiment voir quelles sont les difficultés structurelles de l'école. Elle souhaite reprendre un dialogue constructif et ensemble remobiliser les partenaires, l'équipe pédagogique pour qu'il y ait encore de belles années devant l'école.

M, le Président la remercie d'avoir fait part de cette volonté pour l'école. L'école a eu l'accréditation pour 2 ans et que 2 années passent vite et cela demande une disponibilité dès maintenant pour préparer cette prochaine accréditation. Et l'école aura besoin de la bonne volonté de tout le monde et votre analyse de la situation est importante pour l'école et son avenir,

### **1) Sujets d'actualité**

Le Président informe que l'école va recevoir la visite de la cour régionale des comptes. Il rappelle que la première que cette visite de la cour des comptes a été abordée, c'était lors d'une rencontre avec Mme Richet et Mme Vidot à la Sous-Préfecture de St Paul, Mme Richet avait informé qu'elle allait demander une intervention de la cour des comptes pour analyser cette problématique de dettes qui sont cumulées depuis plusieurs années. L'école fait le maximum pour payer ces dettes et pour qu'il n'y ait pas de rupture sur les paiements, car à chaque rupture l'URSSAF met des pénalités et l'école est consciente de cette nécessité d'épurer la dette.

Mme Marie-Jo LO-THONG souhaite parler de l'accréditation. L'école a obtenu l'accréditation pour la période 2021-2023, ce qui est un peu court et qu'il faut déjà préparer la prochaine demande, mais elle souhaite aussi préciser que c'est une nouvelle excellente. Elle demande à ce que les membres puissent avoir une copie de cette décision et de l'avis qui accompagne cette accréditation, Elle indique qu'il est assorti de réserve dont la nomination d'un nouveau directeur qui reste un prérequis. Elle note qu'il y a un bilan d'étape qui sera demandé en 2022. Elle remercie le président de faire la diffusion de ce document à l'ensemble des membres pour que tout le monde ait le même niveau d'information et qu'il y ait une vraie transparence.

Le Président indique que c'est un sujet important car depuis quelques années il a été question de fermer la 4ème année, de faire des économies et il indique que pour lui c'était l'inquiétude de voir le DNSEP disparaître. Il souligne qu'effectivement 2 ans cela passe vite et il est important que les prérequis attendus se mettent en place dans la sérénité et non dans la défiance et le conflit. Il y a eu une focalisation des problématiques sur le départ de la directrice qui a été perçue comme celle qui bloquait l'évolution de l'école. La directrice nous a fait part de son désir de ne pas se représenter pour une autre mandature, aujourd'hui il va être question d'une nouvelle fiche de poste et il faut avancer avec sérénité.

Mme Marie-Jo LO-THONG fait une lecture de l'avis et indique qu'elle rejoint l'avis du Président et qu'il est important que tout le monde avance ensemble.

## II) Approbation du Compte-rendu sommaire du précédent conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

## II) Rapports

### Rapport n°1 : Fiche de poste du (ou de la) directeur(trice) et calendrier de recrutement

Mme LO-THONG demande à Natacha PROVENSAL qui a travaillé sur la fiche de poste à faire une présentation, Elle précise qu'il y a un avis du Conseil pédagogique qui est arrivé le matin qui n'a pas eu le temps d'être analysé et que cela va se faire pendant le CA.

Mme Natacha PROVENSAL indique que conformément aux statuts la fiche de poste a été élaborée par les personnes publiques, En terme de procédure elle repose sur l'article 12,1 des statuts qui repose sur l'article L14315 du code général des collectivités territoriales, Lors du précédent CA l'école avait présenté une procédure et un calendrier qui était tiré de la charte des bonnes pratiques pour le recrutement des directeurs.trices des écoles supérieures d'art qui n'a pas valeur de loi. Elle a été élaborée par l'Association Nationale des Ecoles d'Art, et ils ont voulu en tenir compte car elle vise à améliorer les recrutements des directeurs dans un soucis d'objectivité et de bonne gouvernance. Il s'agit de la constitution d'un jury. C'est une proposition qui a été travaillée avec la Région, la Ville et le Département, ils sont également en train d'élaborer un jury qui comportera des représentants d'étudiants, des enseignants, un directeur d'école supérieure d'art du réseau Culture, des personnalités qualifiées et les personnes publiques, et présidé par le Président du CA s'il l'accepte. Il conviendra de faire valider ce jury par le CA lors d'un prochain Conseil. Concernant le calendrier, il est prévu une réception des candidatures jusqu'au 23 août 2021. Les candidatures seront réceptionnées à la fois par l'école qui est en charge du recrutement mais également par Mme LEYNAUD à la Région et par elle-même au titre du Ministère la Culture, validation des candidatures présélectionnées le 30 août. La présélection sera menée par les personnes publiques membres du CA, entretiens à partir du 15 septembre 2021 et une prise de fonction souhaitée le 18 novembre 2021, avec un intérim à envisager si la personne sélectionnée n'est pas disponible à cette date. Pour l'entretien les candidats présélectionnés seront invités à remettre un projet d'orientation culturelle, pédagogique et scientifique pour l'établissement. Dans la procédure, cette proposition de fiche de poste a été transmise au conseil pédagogique qui a émis un avis et qui a été transmis ce matin à 8h30 et il n'y a pas pu y avoir d'échanges entre les personnes publiques à ce sujet. Il ne lui semble pas au premier abord qu'il y ait de grosses demandes de modifications, et le but est de faire valider une fiche de poste pour qu'elle puisse être publiée au plus vite car c'est un calendrier relativement court. Elle propose de reprendre l'essentiel des mentions et invite les personnes publiques présentes à réagir

Mme Béatrice BINOCHÉ demande, au vu du calendrier très serré si l'école est organisée pour pouvoir publier au plus vite et pouvoir avoir des propositions.

Mme Sophie EUPHROSINE indique qu'il est prévu que les publications soient faites demain avec la Directrice et le technicien informatique pour la mise en ligne. La délibération sera rédigée dans l'après-midi également pour pouvoir être transmis au contrôle de légalité dès le lendemain matin.

Mme Huguette VIDOT demande si avec le changement de présidence à la Région elle est toujours personnalité qualifiée,

Mme PROVENSAL précise que d'un point de vue statutaire elle a été nommée par la Région au titre de ses compétences et qu'elle n'est pas élue de la Région, elle reste donc personnalité qualifiée jusqu'à la fin de son mandat.



Mme VIDOT confirme que son mandat a été renouvelé pour 3 ans récemment mais souhaite préciser qu'elle a contacté quand même la Région pour savoir si une décision allait être prise concernant sa nomination en qualité de personnalité qualifiée et elle est en attente d'un rendez-vous avec la nouvelle Présidente de Région et son équipe pour clarifier tout ça.

Mme PROVENSAL demande à Mme EUPHROSINE comment va être diffusée l'annonce.

Mme Sophie EUPHROSINE indique qu'elle n'a pas eu l'occasion d'échanger sur le sujet avec la Direction, mais qu'habituellement les annonces sont diffusées sur le réseau de l'école (site et réseaux sociaux) mais également sur l'ANDÉA et emploi territorial en lien avec le CDG.

Mme PROVENSAL précise qu'il est important de diffuser sur l'ANDÉA qui est le réseau des écoles mais il y a aussi emploi culture qui est un site très consulté sûrement payant et il y a aussi la BIEP, la Bourse de l'emploi public qui regroupe les 3 fonctions publiques

Mme Sophie EUPHROSINE précise qu'elle a pris note des différents sites et que ce sera transmis à la directrice le lendemain.

M, le Président indique qu'il est important de ne pas attendre et qu'il faudra transmettre à la directrice au plus vite malgré la situation à cause du calendrier serré.

Dans le but de procéder au plus vite aux publications, il est proposé de faire valider la fiche de poste avec des propositions de modifications dès aujourd'hui.

Mme Natacha PROVENSAL rappelle que les personnes publiques sont la Ville du Port, la Région, le Département et l'Etat. La fiche de poste a été élaborée par les services. Elle fait des propositions de modifications de la fiche de poste en prenant en compte du dernier document reçu. Sur les remarques apportées par retour de mail : « Une attention particulière devra être apportée au règlement des Études, qui devra faire l'objet, à court terme, d'une poursuite du travail déjà mené, pour permettre à l'école de mieux répondre aux exigences de l'enseignement supérieur », cela a été mentionné sans le développer dans les activités et missions de la façon suivante : « - Organiser le fonctionnement administratif et technique de l'école : statuts, règlement intérieur, mise en œuvre des conventions, transparence budgétaire, planification RH, logistique des bâtiments, gestion des stocks de matériel pédagogiques, droits du travail, discriminations, hygiène, ... ». Elle propose que cette remarque soit gardée plus pour l'entretien comme une feuille de route.

Sur les modifications, il est proposé de rajouter « dédié à l'enseignement supérieur artistique » à la présentation, de reformuler « d'inscrire » par « poursuivre l'inscription », de compléter « Définir et mettre en œuvre un nouveau projet de l'établissement en concertation avec la communauté de l'école » avec « et notamment les équipes pédagogiques. Préparer la nouvelle habilitation par l'HCERES ». A la place du « 2023 » proposé, elle propose de noter plutôt « vague E » car l'école va s'inscrire dans la vague E et il est un peu tôt pour vérifier le calendrier national. Elle explique qu'il s'agit de la vague de l'école et que l'école a une habilitation de 2 ans de façon à réintégrer la vague E.

A la phase « Renforcer l'offre pédagogique en proposant une ou plusieurs mentions au DNA » il est proposé de rajouter « et au DNSEP ». Mme PROVENSAL indique que pour sa part elle ne retiendrait pas cette mention car ajouter une ou plusieurs mentions au DNA c'est un objectif, une charge de travail, l'avis du CNESER-AC encourage uniquement à ajouter une ou plusieurs mentions sur le DNA et elle est un peu dans l'idée qu'il faut demander des choses raisonnables. C'est une fiche de poste pour 4 ans et une fois l'objectif atteint, la question se posera alors pour le DNSEP.

Mme LO-THONG note qu'il faut aussi avoir de l'ambition.

Mme PROVENSAL fait remarquer qu'à force d'ambition, l'école n'a pas réussi à atteindre des objectifs atteignables.

Le Président indique qu'il y a toujours cette inquiétude de maintenir le DNSEP et de ne pas le perdre. L'avis reçu demande quand même que le DNSEP soit maintenu dans l'école. Le positionnement du Conseil pédagogique c'est de ne pas oublier le DNSEP.

Mme PROVENSAL informe qu'elle est d'accord et que le DNSEP n'est pas oublié et c'est juste une feuille de route à 4 ans et que si en 4 ans l'école arrive à rajouter une ou plusieurs mentions au DNA, c'est bien. Cela demande une réorganisation pédagogique. Elle précise que dans des écoles, il va y avoir plusieurs mentions au DNA et 1 ou 2 mention au DNSEP. Ce qu'elle propose ce n'est pas de dire qu'il n'y a pas d'autres mentions au DNSEP, mais plutôt de phaser les travaux.

Mme LO-THONG indique qu'elle se met à la place des étudiants et que lorsqu'un étudiant s'inscrit dans un cursus il a besoin de savoir jusqu'où il peut aller. Les étudiants sont invités à faire part de leur avis sur leurs attentes.

M. Patrice DIJOUX indique qu'il n'a pas pu se rendre disponible au Conseil pédagogique de la veille car ça s'est calé très rapidement mais il indique qu'il fait confiance aux enseignants et à l'équipe administrative pour mener ce projet à terme comme les diplômés ont toujours pu être menés à bien jusqu'à présent.

Mme Esther HOAREAU note qu'il ne lui semble pas qu'il y ait de mention communication jusqu'à présent, mais plutôt la mention paysage. Il a été question un moment de la mention design graphique mais l'école était trop en carence en terme d'enseignant ou d'atelier.

M. DIJOUX note que c'est un sujet qu'il faut discuter avec les équipes pour ne pas aller trop vite.

Mme Béatrice BINOCHÉ précise que c'est une feuille de route qui va être donnée au directeur. Il lui semble qu'en fonction de la ou des mentions mises en place, cela va forcément être progressif en commençant par le DNA pour aller au DNSEP. Il lui semble logique qu'il ne va pas y avoir l'ouverture d'une option céramique par exemple en 4<sup>ème</sup> année alors que l'étudiant ne l'a pas fait en année 1,2,3. Cela peut-être être requalifié comme une continuité du DNA.

M. Henri HYPPOLITE indique qu'il est heureux de voir que le CA se tient dans un climat d'apaisement car l'école en a besoin. Il lui semble qu'il y a une urgence, c'est de diffuser une fiche de poste pour un appel à candidature. Ce qui a pesé dans la structure c'est le détail et le formalisme. Il faut effectivement un peu de forme mais avec trop de formalisme on a vu où en est arrivé l'école. Il invite à ne pas être trop tatillon car il y a toujours possibilité à faire évoluer les missions. Il faut s'entendre sur l'essentiel.

Mme Nora OTTENWAELDER indique qu'il était fait mention dans le rapport de Mme RICHET éventuellement d'une option image imprimée et céramique, et il lui semble que d'avoir la mise en place de nouvelles options implique un gros travail de réorientation pédagogique et elle d'accord sur le fait de ne pas précipiter les choses en proposant tout de suite au DNSEP avant que les choses soient bien mises place.

Mme Natacha PROVENSAL fait une lecture de ce qui est demandé sur le document d'accréditation qui va être envoyé : « mener une réflexion sur l'élargissement de l'offre de formation du DNA » avec l'ajout d'autres mentions, avec une mention céramique et une mention images multiples. Il s'agit de mener une réflexion dans la mesure du possible et il y a d'autres préconisations qu'elle ne va pas forcément énumérer.

Mme Catherine CHANE-KUNE indique qu'elle n'a pas d'avis tranché sur la question mais il lui semble qu'on est dans une phase de reconstruction, avec une nouvelle direction, il y a des préconisations qui sont faites. Il lui semble important, pour amener de bonnes candidatures, d'afficher un niveau d'ambition dès la fiche de poste quitte à prendre des précautions sur le plan thématique et temporel, mais il ne fait pas

réduire les ambitions ou cela reviendrait à afficher une situation de crise. Comme cela a été dit précédemment, il faut maintenant construire, il faut afficher un niveau d'ambition et de projet qui soit à la hauteur de ce que tout le monde attend de l'implication de ce directeur.

Mme PROVENSAL propose après tous ces échanges de rajouter la formulation « à terme le DNSEP ». Cette proposition est validée.

Mme Kenza CRONIER note que s'il y a ajout de mention au DNA et DNSEP, cela signifie consolider les enseignements et améliorer les espaces de travail. Il va y avoir un travail énorme de fonds pour ramener un espace de travail aux étudiants qui soit sain et apporte suffisamment de contenu. Elle demande s'il ne faudrait pas consolider les bases.

Mme PROVENSAL indique qu'il y a évidemment la question de la consolidation mais aussi celle du redéploiement de l'école. Cette question du redéploiement de l'école a été un fil rouge qui a guidé la réflexion au moment de l'élaboration de la fiche de poste. L'école d'architecture va déménager en 2023-2024, ce qui signifie que l'école va bénéficier d'un étage supplémentaire. Le 2<sup>ème</sup> fait est que les locaux sont assez vétustes, pas toujours adaptés aux activités avec des problèmes de point d'eau, de prises électriques, de stockage ou de réserve. Avec le départ de l'Ecole d'architecture, il s'agit d'envisager un programme d'habilitation pour l'école et qui va supposer 2 phases. Une première phase qui va être une phase de programmation où une réflexion va être menée sur le fonctionnement de l'école, une projection sur ce qui va être fait, sur la surface à disposition et comment on réinvestit ces espaces. Dans les missions du directeur de l'école, on a besoin du profil de quelqu'un expérimenté car cette personne va être l'interlocuteur des programmistes, des chefs de travaux, qui va faire cohabiter des travaux avec des vacances universitaires... cela va demander une personne expérimentée. Ce fil rouge a été gardé pour une personne expérimentée en gestion, administration et anticipation. C'est pour cela que dans le profil, il est précisé « *Le candidat justifie d'une expérience réussie dans un poste, au moins, de direction d'un établissement d'enseignement supérieur culture.* ». C'est dans un souci d'avoir une personne très expérimentée, qui est passé dans différents établissements, qui a pu voir des fonctionnements d'écoles et qui a rencontré des projets de travaux également dans sa carrière.

Sur cette partie profil, le CPVE préconise « *Le candidat justifie d'une expérience professionnelle significative (5 ans au moins) à un niveau de responsabilité comparable, et d'une connaissance approfondie du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le champ de la création.* ». Ce qui est proposé dans la fiche de poste actuelle c'est « *Le candidat justifie d'une expérience réussie dans un poste, au moins, de direction d'un établissement d'enseignement supérieur culture. Il dispose d'une bonne connaissance du monde artistique, d'une expertise administrative et financière (gestion budgétaire, planification) et de fortes capacités managériales.* ». Elle aimerait que ce soit gardé comme cela car cela correspond aux besoins que l'école va avoir par rapport aux chantiers qui vont s'ouvrir. Ce qui lui pose problème dans l'avis du CPVE, c'est qu'il peut y avoir une personne qui n'a que 5 ans d'expérience et qui n'aura vu qu'un seul établissement, et l'école a besoin de quelqu'un qui aura des éléments de comparaison. D'autre part, quelqu'un qui a exercé un niveau des responsabilités comparable dans le champ de la création, cela veut dire que l'école ouvre les candidatures à personnes qui viennent d'école de danse, de théâtre ou un FRAC.

M. Gérard D'ABBADIE pense qu'il faut ouvrir les candidatures le plus large possible et ensuite il va y avoir une analyse des dossiers et une présentation des candidats sur ce qu'ils ont fait, ce qu'ils peuvent faire et ce sera au conseil d'administration et aux personnes qui vont être là pour orienter le débat qui vont faire le choix le plus adapté à l'ambition pour l'école. Plus il y aura de candidats plus il y aura de la sélection qui pourra être pertinente dans ce qui est attendu du candidat idéal.

Mme Catherine CHANE-KUNE note que dans la nouvelle proposition de formulation, elle a l'impression qu'il y a 2 directions qui sont affichées, à la fois l'expérience professionnelle dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le champ de la création. Elle paraît moins claire et elle ne voit pas ce qui est apportée comme compétence ajoutée.

Mme PROVENSAL précise qu'avec cette formulation, la personne peut avoir une connaissance approfondie de l'enseignement supérieur sans avoir dirigé un établissement d'enseignement supérieur. Au vu des chantiers extrêmement complexes qui s'annoncent, l'école a besoin d'avoir quelqu'un qui est de suite dans le sujet et qui dispose d'une expertise de direction dans le champ de l'enseignement supérieur.

Mme Esther indique (*dans l'onglet dialogue*) qu'elle préfère aussi la première version qui est à la fois plus précise et plus ouverte.

Mme CHANE-KUNE indique qu'elle a le même sentiment au vu de ce qui est attendu du prochain directeur.

La formule initiale du profil est gardée.

Les autres propositions « Niveau de formation minimum » et « *connaissance de l'anglais requis* » et « 2021 » pour le rapport HCERES sont intégrées. Mme PROVENSAL propose de rajouter « *et la notification d'accréditation du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* » pour permettre d'alimenter le projet d'établissement. Il faut également enlever le terme « second » pour l'entretien des candidats.

Le président procède au vote.

*Rapport n°1 : Fiche de poste du (ou de la) directeur(trice) et calendrier de recrutement*

Membres présents : 9

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 10

Vote : Pour : 10

Contre :

### III. Liste des décisions prises par la Directrice

La Directrice donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

- Contrat de prestation de service de l'entreprise EGAE d'Egal à Egale pour l'accompagnement de l'école dans la prévention et le traitement des agissements sexistes et des violences sexuelles
- Avenant au CDD de M. Mounir ALLAOUI pour prolongation de son contrat jusqu'au 09 juillet 2021
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec le collègue Emilien Adam de Villiers et Mme Jenny HARMELLE, étudiante en 2<sup>ème</sup> année du 07 au 25 juin 2021. Les activités principales confiées au stagiaire sont l'observation.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec le photographe Stefan GRIPPON et M. Arthur KATCHENCO, étudiant en 2<sup>ème</sup> année du 24 juin au 02 juillet 2021. Les activités principales confiées au stagiaire sont la prise de vue d'un spectacle, initiation aux différentes techniques de prises de vue, la construction d'un reportage et la rencontre avec des artistes.
- Convention-cadre pour un partenariat culturel et de professionnalisation avec la SPL Territo'Arts pour une durée de 2 ans à compter du 21 mai 2021.
- Convention pour un partenariat pour la rédaction du 14<sup>ème</sup> numéro de la revue Afrikadaa

### IV) Questions orales

M. le Président explique qu'il a envoyé il y a 2 jours un courrier qui découle des difficultés que l'école a eu à surmonter depuis ces derniers mois et notamment en janvier 2021 où M. le Préfet lui a demandé de procéder au licenciement de la directrice. Il a fait une lettre d'introduction qui expliquait qu'il a voulu



expliquer à M. le Préfet son positionnement de Président et de responsable des ressources humaines de l'école. Sans réponse de sa part, il a fait un courrier un peu exhaustif sur la situation telle qu'elle se présentait depuis décembre 2019 où il avait eu avec Mme Vidot une première discussion avec Mme Richet et M. Tainturier, Sous-préfet à Saint-Paul où sa préoccupation était de dire qu'il y a un consensus qui s'exprime autour du licenciement de la directrice mais il aurait voulu avoir un dossier pour pouvoir s'appuyer sur un licenciement et il voulait aussi savoir qui allait prendre en charge le financement de ce licenciement. Il y a eu 3 réunions et aucune n'a abouti sur des choses concrètes concernant ses préoccupations. Il a donc fait un courrier de réponse à M. le Préfet en mai et il lui a semblé utile de la communiquer au CA pour que les membres aient les éléments de son analyse de la situation, notamment par rapport aux risques de l'école. Il ne pense pas que ce soit le moment d'en discuter mais plus de prendre connaissance de l'attitude et la réaction qu'il a pu avoir face à ce courrier qu'il a perçu comme une injonction assez brutale. Il y a des annexes qui sont des éléments complémentaires à la construction de ce courrier qui peuvent être transmis sur demande.

M. Patrice DIJOUX ne comprend pas l'apparition de ce courrier à ce stade car il lui semble que l'école est partie sur de nouvelles bases, d'autant qu'il est cité dans ce courrier au titre du syndicat FSU. Il est question dans ce courrier de 4 syndicats représentés mais il n'en reste que 2, la FSU et la CFTC. M. Bernard représentait SudCulture qui ne représentait que lui-même, M. Queland de St Pern représentait la CGT il lui semble, mais qui ne représentait que quelques personnes et M. Lebon ne représente que quelques personnes dans l'établissement. La FSU représente environ 30% du personnel de l'établissement. Il a été aussi élu représentant des enseignants. Il indique qu'il faut arrêter de mettre la faute sur certaines personnes et se décider à soit avancer sur de bonnes bases ou alors ressasser ces problématiques de non discussion entre la direction et certains syndicats, voire certains personnels qui ont été éliminés de l'école. C'est peut-être aussi pour cette raison que la FSU a dû intervenir. Il n'est pas du tout d'accord avec le contenu de ce courrier.

Mme Annick LE TOULLEC indique que ce courrier arrive effectivement trop tard, et elle demande que la discussion soit reportée au prochain CA, le temps d'en prendre connaissance, et pouvoir mettre sur la table ce que chacun pense.

Le Président informe qu'il n'y a pas de problème et que ce sera à l'ordre du jour d'un prochain CA. Il indique à M. Dijoux qu'il y ait le plus possible de syndicats représentés dans un établissement pour l'ouverture des dialogues.

M. DIJOUX indique qu'il est d'accord mais il faut que tous soient écoutés et pas uniquement ceux qui sont proches de la direction.

Mme LO-THONG rappelle que le licenciement n'est plus d'actualité, la directrice mènera son mandat jusqu'à la fin. C'est important qu'il y ait cet échange mais ce n'est pas l'essentiel de l'objectif d'aujourd'hui. Il faut s'attaquer aux vraies causes. Il y a déjà eu le départ d'un autre directeur qui a coûté à l'école et il faut repartir plus sereins. Elle rappelle qu'il faut féliciter encore tous les acteurs de cette école qui ont pu mener à bien des résultats qui sont supers pour les lauréats, jeunes artistes. Il faut aussi prendre le temps de prendre sur soi pour repartir sur de bonnes bases. L'école sort d'un traumatisme et les gens ont encore envie de dialoguer, et elle peut le comprendre mais il ne faut pas perdre l'objectif. C'est un problème de structure, il faut en prendre conscience.

Le Président rappelle que l'école ne peut pas se projeter dans l'avenir sans une analyse du passé, c'est pour ça qu'il voulait le faire.

Mme LO-THONG indique qu'il fallait le faire.

Mme Huguette VIDOT indique qu'elle est très heureuse ce matin de voir le climat de sérénité et de voir la position de la DAC sur l'avenir de l'école. Elle avait eu l'impression de perdre son temps depuis 2 ans. Elle



est tout à fait d'accord que la difficulté première de l'école est une question structurelle, de financement, etc., mais chacun prenait position et cela devenait des querelles de personnes. Il lui semble que le courrier du Président doit être pris comme un élément de bilan pour relever les difficultés structurelles. Il ne faut pas s'appesantir sur le courrier mais il faut prendre les éléments essentiels pour étayer la situation passée et aller vers cette construction que propose la DAC et avec laquelle la Région à l'époque était d'accord et cela l'étonnerait que la nouvelle présidence aille autrement.

M. DIJOUX indique que tout le monde est effectivement très content de la tournure que prend les événements effectivement.

Mme Amandine PATIN s'interroge sur le poste de PEA Vidéo pour l'année prochaine. M. Queland de St Pern était en arrêt maladie et elle voulait savoir si l'année prochaine en terme de nouveau départ, quelqu'un d'autre pourra assurer une pédagogie plus forte et pérenne sur l'ensemble de l'année scolaire à venir. C'est quelque chose qui a beaucoup manqué en terme de pédagogie pour les années 1 et 2.

Mme Béatrice BINOCHE rejoint Amandine sur cette question du recrutement. Elle a vu sur le site de l'école un certain nombre de recrutement en cours. Tout comme les étudiants elle s'inquiète de la rentrée scolaire et elle aimerait savoir où en sont les différents recrutements. Elle a également appris que Mme PONAMALÉ était arrêtée depuis un certain temps. Elle s'interroge sur le fait également que si la secrétaire générale était arrêtée pourquoi il n'y a pas eu un remplaçant ou un vacataire en attendant son retour.

Le Président indique que pour lui c'est difficile de répondre car les arrêts ont été prolongés au fur et à mesure et donc il n'y a pas eu d'inquiétude sur la longueur de l'arrêt. Mais il est vrai que l'absence de Mme PONAMALÉ est une absence qui pèse sur l'école. Il note les préoccupations mais il ne peut pas actuellement y répondre. Mme de BOLLIVIER reprend le travail demain et il fera un point sur ces sujets avec elle.

Mme Amandine PATIN souligne que c'est important que tout cela soit calé pour une rentrée sereine, pour tous les étudiants qui se sont quand même inscrits en étant pas sûr que l'école allait avoir son accréditation ou pas et aussi pour le prochain directeur qui va arriver, il ne peut pas commencer avec quelque chose de caduque.

M Patrice DIJOUX indique qu'il croit savoir qu'un fonctionnaire se présente sur le poste de Direction des études.

Le Président précise qu'il veillera à ce que la rentrée se fasse sereinement.

Mme Natacha PROVENSAL note qu'il y a des recrutements en cours, avec des vacances de postes déclarées, des candidatures apparemment à ce qu'annonce M. DIJOUX, il s'agit donc d'un simple problème administratif pour la rédaction des contrats une fois que les entretiens seront faits par la directrice et des membres de l'équipe pédagogique voire des personnes publiques quand elles sont invitées. Tout cela peut être fait en l'absence de Mme PONAMALÉ avec le soutien d'un vacataire administratif. Il faut que le directeur des études puisse anticiper les emplois du temps. Cela doit engendrer un stress pour l'école, pour les étudiants et pour les gens qui postulent, notamment les enseignants qui postulent sur leur poste. Pour le recrutement du directeur, avec l'adresse de réception qui a été mise en place, il y aura une traçabilité des candidatures par toutes les personnes qui seront destinataires, et pour les réponses à apporter aux candidats cela pourrait être fait par un vacataire administratif si Mme PONAMALE ne revient pas. Elle précise qu'il y a aussi des assistants compétents au sein de l'école.

Mme LO-THONG précise d'un point de vue budgétaire que le dossier de l'école a été validé et que ça va arriver mais il ne faudra pas hésiter à préciser s'il y a des difficultés concernant cette urgence également. Il ne faut pas rester isolé.

Le président profite pour indiquer à Mme LO-THONG qu'il va se rapprocher d'elle avec Mme VIDOT et peut-être d'autres financeurs pour présenter la situation financière de l'école.

M. DIJOUX informe que dans cette problématique financière, il y a eu cette année un technicien multimédia qui s'occupait de la gestion du matériel qui a fait un très bon travail et qui était très apprécié des étudiants. Il a été informé qu'il ne serait pas renouvelé et il aimerait que cette décision soit discutée lors d'un prochain CA pour le dégagement d'un budget pour ce poste afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions à la rentrée.

Mme VIDOT invite le Président à faire la même démarche de présentation de la situation de l'école auprès également de la nouvelle Présidente de Région.

Mme Esther HOAREAU (bandeau de discussion) indique qu'il y a impossibilité budgétaire de recruter un remplaçant pour la secrétaire générale.

Mme Natacha PROVENSAL demande si lorsqu'il y a un agent en arrêt maladie, s'il y a un remboursement de la sécurité sociale.

M. Harry CHEREAU indique que concernant Mme PONAMALÉ, elle est titulaire et ses salaires ne sont donc pas pris en charge par la sécurité sociale. Le salaire n'est porté que par l'ESAR, et la prise en charge des salaires est entière pendant 90 jours et à demi traitement au-delà.

Le président propose d'éclaircir la situation et de revenir assez vite vers les financeurs.

M. Patrice DIJOUX rappelle qu'au CA précédent il était question d'une négociation entre avocats sur le dossier de Mme Stéphanie HOAREAU, il souhaite savoir s'il y a une avancée à ce sujet.

Le président n'a pas d'éléments d'information sur ce dossier. Il remercie les membres pour ce CA serein qui montre que les choses peuvent se faire sans agressivité. Il reviendra vers les personnes publiques pour une rencontre avec Mme BELLO à la Région.

Tous les sujets étant épuisés, le président lève la séance à 11h25.

Le Président,  
Gérard D'ABBADIE



La Secrétaire de séance,  
Sophie EUPHROSINE



Affiché le : \_\_\_\_\_ à ESAR : \_\_\_\_\_

